

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1231

16 mai 2012

SOMMAIRE

Ace Asset Management - SICAV SIF	59067	Kuwait Petroleum (Luxembourg) Holding S.à r.l.	59060
Actarus Luxembourg Holding S.A.	59078	Leiton Holding S.A.	59078
Alcazar S.A.	59055	Les Harmonies Economiques S.A.	59049
Andermatt Invest H30303 AG	59047	Motion II German Holdings S.à r.l.	59049
Best Deal Holding S.A.	59055	Muet Holding S.à r.l.	59069
Café Am Forum s.à r.l.	59068	Nabors Luxembourg S.à r.l.	59085
Caravel Management	59059	Nautifin S.A.	59084
ChTPZ Capital S.A.	59048	Oniro S.A.	59075
Cogel S.A.	59088	RE Car Parts S.à r.l.	59079
C V Ultra S.A.	59045	Solver S.A.	59087
DAM Capital S.à r.l.	59072	SunEd Reserve Luxco Parent V	59079
D. & K. S.à r.l.	59059	Technical Concepts Luxembourg	59078
ENT TC S.à r.l.	59086	Texas Instruments International Management Company S.à r.l.	59050
Eureka SIF	59070	The Innovation Management S.à r.l.	59056
EuroMena Real Estate Fund	59069	The Innovation S.C.A., SICAR	59054
Eyewear de Lux S.à r.l.	59056	The River S.à r.l.	59072
Farlands S.A.	59042	Trade-Comm Sarl	59083
Farlands S.à r.l.	59042	Tramuntana Financial Instruments S.à r.l.	59084
Fine Chemicals Trading International S.A.	59060	Travel Retail S.à r.l.	59054
Hexagone Invest S.A.	59070	Trophy Investments SIF	59084
Immobilière du Moulin	59048	Tropical Island S.à r.l.	59079
Immobilière du Moulin	59048	TTC Holdings S.à r.l.	59085
Immobilière du Moulin	59048	UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.	59088
Incoden S.A.	59085	UT Luxembourg Holding II S.à r.l.	59087
Industrielle Pensions Beteiligungsgesellschaft S.A.	59049	Valentine S.A.	59087
Infrastrukturelle Beteiligungsgesellschaft S.A.	59050	V.V.B. International Holding G.m.b.H., SPF	59088
Italia Vino S.à r.l.	59077	V.V.C. Holding G.m.b.H., SPF	59088
ITE Innovations Technologies Environment S.à r.l.	59050		

**Farlands S.A., Société Anonyme,
(anc. Farlands S.à r.l.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 161.813.

L'an deux mille douze, le trente mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société Wealth-Assurance AG, ayant son siège social à FL-9494 Schaan, Landstrasse 126a, (Principauté du Liechtenstein),

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "FARLANDS S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161813, a été constituée originellement en tant que limited liability company régie par les lois du Delaware dénommée "FARLANDS LLC", en date du 20 novembre 2007,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, du 27 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1968 du 26 août 2011, contenant notamment l'adoption de la nationalité luxembourgeoise sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (1^{er} Associé Unique) de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de dix mille cent soixante-dix-neuf euros (EUR 10.179,-), afin de le porter de son montant de vingt mille huit cent vingt et un euros (EUR 20.821,-) à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par émission de dix mille cent soixante-dix-neuf (10.179) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale par prélèvement sur les réserves, entièrement souscrites et libérées par l'Associé unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

- de modifier la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme;

- de changer la dénomination sociale de la Société en "FARLANDS S.A.,

- de remplacer les trente et un mille (31.000) parts sociales par trente et un mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominale;

L'Associé Unique constate que:

- par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée;

- la société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique;

- le capital et les réserves demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Rapport d'évaluation

L'augmentation de capital et la transformation de la Société se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 31 décembre 2011 telle qu'elle est reprise dans le rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises agréé indépendant, la société "FIDEWA-CLAR S.A.", avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, sous la signature de Monsieur Raphaël LOSCHETTER, conformément aux stipulations des articles 26-1 (1) et 31-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des actifs et passifs transférés de la société FARLANDS Sàrl ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société anonyme.

Leudelange, le 30 mars 2012"

Un exemplaire de la situation active et passive de la Société et le rapport du réviseur d'entreprises indépendant, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés anonymes.

Les STATUTS de la Société auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FARLANDS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique et elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière au gérant pour l'accomplissement de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Cinquième résolution

L'Associé unique fixe le nombre des administrateurs à trois (3) et sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;

b) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle, le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;

c) La société anonyme "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578.

Conformément à l'article 5 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme représentante permanente de l'administratrice ci-avant mentionnée sub c).

Le mandat des administrateurs ainsi nommés expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

L'Associé Unique nomme:

- Monsieur Luc BRAUN, préqualifié, comme président du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature, et

- Monsieur Jean-Marie POOS, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Sixième résolution

L'Associé Unique fixe le nombre des commissaires à un (1) et nomme la société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42889, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2012. LAC/2012/15055. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043069/182.

(120057073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

C V Ultra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.075.

L'an deux mille douze, le dix-sept février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C V ULTRA S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 104075, constituée en date du 2 novembre 2004 suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 65 du 24 janvier 2005. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 16 août 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 299 du 10 février 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Démission de Monsieur Riccardo STRONA et Madame Eliana OLIVERO STRONA de leurs fonctions d'administrateurs et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandats respectifs.

2. Conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, limitation du nombre des membres du conseil d'administration à 1 (un) et confirmation de Monsieur Reno Maurizio TONELLI comme administrateur unique.

3. Modification des articles 6, 7 (dernier alinéa) et 11 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

" **Art. 7. (Dernier alinéa).** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, (i) en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou (ii) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de chaque administrateur, à l'exception des opérations dont le montant excède EUR 60.000,- (soixante mille euros) pour lesquelles la signature conjointe des trois administrateurs est requise; ou (iii) par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

" **Art. 11.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il ressort de la liste de présence que les 12.000 (douze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de et accepte la démission de Monsieur Riccardo STRONA et Madame Eliana OLIVERO STRONA de leurs fonctions d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire, décide, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de limiter le nombre des membres du conseil d'administration à 1 (un) et de confirmer Monsieur Reno Maurizio TONELLI, administrateur restant, comme administrateur unique de la société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2016.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 6, 7 (dernier alinéa) et 11 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

" **Art. 7. (Dernier alinéa).** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, (i) en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou (ii) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de chaque administrateur, à l'exception des opérations dont le montant excède EUR 60.000,- (soixante mille euros) pour lesquelles la signature conjointe des trois administrateurs est requise; ou (iii) par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques." »

" **Art. 11.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Maurizio MANFREDI, Sonia BOULARD, Carine GRUNDHEBER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2012. Relation GRE/2012/695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012042488/119.

(120056938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Andermatt Invest H30303 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.770.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- Monsieur HANSEN Luc, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Guy HORNICK n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012044573/22.

(120059648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Immobilière du Moulin, Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 84.948.

—
Extrait des Résolutions et Décisions prises par l'Actionnaire Unique en date du 9 juin 2011

L'Actionnaire Unique a décidé de:

- Renouveler le mandat de Mr. Denis Pradon, demeurant au 193 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Administrateur Unique, jusqu'aux résolutions appelées à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011
- Renouveler le mandat de FIN- CONTROLE SA en tant que commissaire aux comptes jusqu'aux résolutions appelées à statuer sur l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

POUR IMMOBILISERE DU MOULIN

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012044164/18.

(120058194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Immobilière du Moulin, Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 84.948.

—
Extrait des Résolutions et Décisions prises par l'Actionnaire Unique en date du 2 juin 2010

L'Actionnaire Unique a décidé de:

- Renouveler le mandat de Mr. Denis Pradon, demeurant au 193 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Administrateur Unique, jusqu'aux résolutions appelées à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

POUR IMMOBILISERE DU MOULIN

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012044163/16.

(120058194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

ChTPZ Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.770.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044604/9.

(120059373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Immobilière du Moulin, Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R.C.S. Luxembourg B 84.948.

—
Extrait des Résolutions et Décisions prises par l'Actionnaire Unique en date du 10 septembre 2010

L'Actionnaire Unique a décidé de:

- Renouveler le mandat de FIN- CONTROLE SA en tant que commissaire aux comptes jusqu'aux résolutions appelées à statuer sur l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.
POUR IMMOBILISER DU MOULIN
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012044165/16.

(120058194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Industrielle Pensions Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.708.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 mars 2012, que le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'approuver et de ratifier:

- Que le siège social de la société est transféré au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et ceci à compter du 20 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044167/16.

(120058445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.854.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044358/10.

(120058103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Les Harmonies Economiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.389.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société LES HARMONIES ECONOMIQUES S.A. qui s'est tenue en date du 5 mars 2012

- Après délibération, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Mademoiselle Andreea Antonescu en sa qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société et décide de coopter en remplacement Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

La ratification de la nomination de Monsieur Nicolas Hamel en remplacement de Mademoiselle Andreea Antonescu sera soumise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes au 30/06/2012.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Messieurs Didier Schönberger et Nicolas Hamel (Président du Conseil d'Administration) et Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012044339/19.

(120058344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Infrastrukturelle Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.886.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 5 mars 2012, que le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'approuver et de ratifier:

- Que le siège social de la société est transféré au 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg-Kirchberg, et ceci à compter du 20 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044168/16.

(120058218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

ITE Innovations Technologies Environnement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 107.270.

—
EXTRAIT

- Dénonciation du siège social:

Le siège social de la société ITE Innovations Technologies Environnement S.à R.L., inscrite au Registre de Commerce et des Société numéro B 107270 dont siège social fixé au L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 1^{er} avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL,

Référence de publication: 2012044187/14.

(120058287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Texas Instruments International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 175.440.680,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 134.917.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of March.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Texas Instruments Incorporated, with address at 12500 TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, the United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 0368223; and

2. Texas Instruments Asia Limited, with address at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, the United States of America, with Federal ID number 75-1167653;

here both represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies established on March 22, 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entities appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Texas Instruments Incorporated, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. Texas Instruments Incorporated is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Texas Instruments International Management Company S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 134.917, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 10th, 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 240, on January 30th, 2008 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary public

residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, acting as replacement of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 9th, 2012, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one hundred and forty-two million, nine hundred and eighty-four thousand, one hundred and fifty-five US Dollars (USD 142,984,155.-) represented by one hundred and forty-two million, nine hundred and eighty-four thousand, one hundred and fifty-five (142,984,155) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by thirty-two million, four hundred and fifty-six thousand, five hundred and twenty-five US Dollars (USD 32,456,525.-), in order to raise it from its present amount of one hundred and forty-two million, nine hundred and eighty-four thousand, one hundred and fifty-five US Dollars (USD 142,984,155.-) to one hundred and seventy-five million, four hundred and forty thousand, six hundred and eighty US Dollars (USD 175,440,680.-), by the creation and issue of thirty-two million, four hundred and fiftysix thousand, five hundred and twenty-five (32,456,525) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolved to accept the subscription of the new shares by Texas Instruments Asia Limited, prenamed.

Subscription - Payment

Thereupon, Texas Instruments Asia Limited, prenamed, declared to subscribe to thirty-two million, four hundred and fifty-six thousand, five hundred and twenty-five (32,456,525) new shares and to have them fully paid up in the amount of thirty-two million, four hundred and fifty-six thousand, five hundred and twenty-five US Dollars (USD 32,456,525.-) by a contribution in kind consisting of eighty-two percent (82%) of the beneficiary interests in TI China Trust, a trust formed under the laws of the People's Republic of China, represented by its trustee, Texas Instruments Hong Kong Limited, with legal address at Unit 1508, 15th Floor, Tower II, Grand Century Place, 193 Prince Edward Road West, Mongkok, KLN, Hong Kong, People's Republic of China, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of eight hundred and ninety-three million, eight hundred thousand US Dollars (USD 893,800,000.-) (the "Contribution in Kind"). Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- A declaration from Texas Instruments Asia Limited, prenamed, dated March 22, 2012; and
- A declaration from Texas Instruments Hong Kong Limited, as trustee of TI China Trust, prenamed, dated March 22, 2012.

The excess amount of eight hundred and sixty-one million, three hundred and forty-three thousand, four hundred and seventy-five US Dollars (USD 861,343,475.-) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

Texas Instruments Asia Limited, prenamed, declared that:

- it is the sole full beneficiary of the beneficiary interests contributed and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable; and
- all further formalities are in course in order to amend the trust contract, and duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at one hundred and seventy-five million, four hundred and forty thousand, six hundred and eighty US Dollars (USD 175,440,680.-) represented by one hundred and seventy-five million, four hundred and forty thousand, six hundred and eighty (175,440,680) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Fourth resolution

The shareholders resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entities and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entities appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Texas Instruments Incorporated, ayant son adresse au 12500 TI Boulevard, Dallas, Texas 75243, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations, sous le numéro 0368223; et

2. Texas Instruments Asia Limited, ayant son adresse au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ayant le numéro d'identification fédéral 75-1167653.

ici représentées par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 22 mars 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Texas Instruments Incorporated, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Texas Instruments Incorporated est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Texas Instruments International Management Company S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.917, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240, le 30 janvier 2008 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 janvier 2012, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-deux millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent cinquante-cinq US Dollars (USD 142.984.155,-) représenté par cent quarante-deux millions neuf cent quatre-vingtquatre mille cent cinquante-cinq (142.984.155) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. L'associée comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trente-deux millions quatre cent cinquante-six mille cinq cent vingt-cinq US Dollars (USD 32.456.525,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-deux millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent cinquante-cinq US Dollars (USD 142.984.155,-) à cent soixante-quinze millions quatre cent quarante mille six cent quatre-vingts US Dollars (USD 175.440.680,-), par la création et l'émission de trente-deux millions quatre cent cinquante-six mille cinq cent vingt-cinq (32.456.525) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Seconde résolution

L'associée unique a décidé d'accepter la souscription des nouvelles parts sociales par Texas Instruments Asia Limited, pré-nommée.

Souscription - Libération

Sur ce, Texas Instruments Asia Limited, prénommée, a déclaré souscrire aux trente-deux millions quatre cent cinquante-six mille cinq cent vingt-cinq (32.456.525) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour un montant de trente-deux millions quatre cent cinquante-six mille cinq cent vingt-cinq US Dollars (USD 32.456.525,-) par un apport en nature représentant quatre-vingt-deux pourcent (82%) des intérêts bénéficiaires de TI China Trust, une fiducie formée suivant les lois de la République Populaire de Chine, représentée par son fiduciaire, Texas Instruments Hong Kong Limited, ayant son adresse au Unit 1508, 15th Floor, Tower II, Grand Century Place, 193 Prince Edward Road West, Mongkok, KLN, Hong Kong, République Populaire de Chine, qui sont transférés et acceptés par la Société à la valeur de huit cent quatre-vingt-treize millions huit cent mille US Dollars (USD 893.800.000,-) (l'«Apport en Nature»). Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration de Texas Instruments Asia Limited, prénommée, en date du 22 mars 2012; et
- une déclaration de Texas Instruments Hong Kong Limited, prénommé, en qualité de fiduciaire de TI China Trust, en date du 22 mars 2012.

Le montant excédentaire de huit cent soixante et un millions trois cent quarante-trois mille quatre cent soixante-quinze US Dollars (USD 861.343.475,-) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Texas Instruments Asia Limited, prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique bénéficiaire des intérêts bénéficiaires contribués et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux fins de modifier le contrat fiduciaire et d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associées ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze millions quatre cent quarante mille six cent quatre-vingts US Dollars (USD 175.440.680,-) représenté par cent soixante-quinze millions quatre cent quarante mille six cent quatre-vingts (175.440.680) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.».

Quatrième résolution

Les associées ont décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 mars 2012. Relation: ECH/2012/557. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044224/182.

(120058286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

The Innovation S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 135.553.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois

The Innovation S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Pour extrait conforme
Max Mailliet
Le liquidateur

Référence de publication: 2012044227/17.

(120058311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Travel Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.853.

—
EXTRAIT

En date du 3 février 2012, les sociétés suivantes:

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit de l'État du Delaware, ayant son siège social sis au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique;

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-B C.V., une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social sis au, c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34169085;

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-C C.V., une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social sis au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34169079;

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-E C.V., une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social sis au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34169087;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II Limited Partnership, une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social sis au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177811;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social sis au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177800;

- LAPEF II NIB CO-INVESTMENT C.V., une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social sis au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177838;

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-D LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique;

- ADVENT PARTNERS II LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique;

- ADVENT PARTNERS GPE IV LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique;

- ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique;

- GLOBAL PRIVATE EQUITY IV-A LIMITED PARTNERSHIP, une société en commandite simple ("limited partnership") organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-unis d'Amérique,

ont transféré 476 (quatre cent soixante-seize) parts sociales à Petrus PTE. LTD., une société organisée selon le droit de la République de Singapour, ayant son siège social sis au 165 Bukit Merah Central, #05-3679, Singapore 150165, Singapore et enregistrée sous le numéro 200401178Z du «Registar of Companies and Businesses Singapore», et 24 (vingt-quatre) parts sociales à Witherspoon Investments LLC, une société organisée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-unis d'Amérique et enregistrée sous le numéro 3743641 du «Secretary of State of the State of Delaware» de sorte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Petrus PTE. LTD.: 476 (quatre cent soixante-seize) parts sociales; et

- Witherspoon Investments LLC: 24 (vingt-quatre) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012043955/65.

(120057475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Alcazar S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.760.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

Alcazar S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, dénoncé le 8 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2012044189/14.

(120058321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Best Deal Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.125.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxemb siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

Best Deal Holding S.A., avec siège social à L- 2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, dénoncé le 10 octobre 2005.

Pour la société

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2012044191/14.

(120058326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

The Innovation Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 135.765.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société

The Innovation Management S.à r.l.v avec siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Pour extrait conforme

Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2012044226/15.

(120058313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Eyewear de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 5-7, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 168.092.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den 3. April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Thomas MEYER, Augenoptikermeister, geboren am 15. Oktober 1970 in Saarbrücken, wohnhaft in Hahnenstrasse 44, D-66292 Riegelsberg (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Patrick ELSEN, Ingenieur, geboren am 14. Februar 1980 in Luxemburg, wohnhaft in 17, an den Leessen, L-5312 Contern, auf Basis einer privatschriftlichen Vollmacht,

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MAKE IT HAPPEN SARL, mit Sitz in 17, an den Leessen, L-5312 Contern, gegründet gemäß Urkunde des amtierenden Notars am 3. April 2012, im Laufe der Hinterlegung beim Handelsregister von Luxemburg,

hier vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herr Patrick ELSEN, Ingenieur, geboren am 14. Februar 1980 in Luxemburg, wohnhaft in 17, an den Leessen, L-5312 Contern,

3.- Herr Philipp Sebastian BREUER, Augenoptikermeister, geboren am 20. Februar 1979 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54290 Trier, 4, Euchariusstrasse (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Jakob BREUER, Diplom-Kaufmann und Steuerberater, geboren am 27. Februar 1978 in Trier (Deutschland), wohnhaft in Euchariusstrasse 6, D-54290 Trier (Deutschland), auf Basis einer privatschriftlichen Vollmacht,

4.- DIE BRILLE SARL, mit Sitz in L-6735 Grevenmacher, 5-7, Rue de Trèves, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 94005, hier vertreten 1) durch die technische Geschäftsführerin Frau Heike MEIERS, Augenoptikermeisterin, geboren am 29. März 1978 in Saarburg (Deutschland), wohnhaft in D-54457 Wincheringen, 5, Heesterter Strasse (Deutschland), und 2) durch den administrativen und technischen Geschäftsführer Herrn Philipp Sebastian BREUER, Augenoptikermeister, geboren am 20. Februar 1979 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54290 Trier, 4, Euchariusstrasse (Deutschland),

beide hier vertreten durch Herrn Jakob BREUER, Diplom-Kaufmann und Steuerberater, geboren am 27. Februar 1978 in Trier (Deutschland), wohnhaft in Euchariusstrasse 6, D-54290 Trier (Deutschland), auf Basis einer privatschriftlichen Vollmacht.

Welche Vollmachten, nachdem sie durch die oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" gezeichnet wurden, mit dieser Urkunde verbunden bleiben sollen, um zusammen registriert zu werden.

Diese Erschienenen ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Erschienenen errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "EYEWEAR DE LUX S.à r.l."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Grevenmacher.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen, insbesondere an der Meyer Brillenmanufaktur GmbH (eingetragen beim Amtsgericht Saarbrücken unter der HRB 19272), die strategische Geschäftsleitung und die Beratung von Beteiligungsgesellschaften, der Erwerb und die Verwaltung von geistigem Eigentum wie beispielsweise Markenrechte, die Finanzierung von Beteiligungsgesellschaften, sowie allgemein sämtliche Aktivitäten die mit der Entwicklung, Herstellung, Vermarktung und dem Vertrieb von Brillen und anderer augenoptischer Produkten und Dienstleistungen im Zusammenhang stehen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Geschäftsanteile zu je zehn Euro (EUR 10).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einer Stimme.

Beschlüsse werden grundsätzlich mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimme getroffen. Dies umfasst ausdrücklich auch Beschlüsse betreffend die Bestellung und Abbestellung von Geschäftsführern bei der Gesellschaft und bei Beteiligungsgesellschaften.

Änderung des Gesellschaftsvertrags (einschließlich der Sitzverlegung und Formwechsel), Kapitalerhöhungen, Umwandlungen (auf die Gesellschaft oder von der Gesellschaft wie Verschmelzungen, Spaltungen und Einbringungen von Beteiligungen, Betrieben oder Teilbetrieben) und die Auflösung der Gesellschaft bedürfen einer qualifizierten Mehrheit von 75% der abgegebenen Stimmen.

Ferner bedürfen einer qualifizierten Mehrheit von 75% der abgegebenen Stimmen Beschlüsse über Eingriffe in die tägliche Geschäftsführung bei Beteiligungsgesellschaften, soweit sie den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb betreffen, sowie die Einführung einer Geschäftsordnung für die Geschäftsführung von Beteiligungsgesellschaften.

Art. 8. Die Gesellschafterversammlung ist durch die Geschäftsführung einzuberufen.

Die Frist zur Einberufung beträgt zwei Wochen. Mit der Ladung zur Gesellschafterversammlung soll den Gesellschaftern eine Tagesordnung über die Punkte, die zur Beschlussfassung anstehen, bekannt gegeben werden.

Die Gesellschafterversammlung ist vorbehaltlich Artikel 7 beschlussfähig, wenn die erschienenen Gesellschafter mindestens die Hälfte der Stimmrechte vertreten.

Kommt eine beschlussfähige Versammlung nicht zustande, so ist eine neue Versammlung einzuberufen, die dann ohne Rücksicht auf die Höhe des vertretenen Stammkapitals beschlussfähig ist und deren Einberufungsfrist wiederum zwei Wochen beträgt.

Die Einberufung und Beschlüsse sollen in geeigneter Weise dokumentiert werden.

Die Gesellschafter können einstimmig auf die Einhaltung der vorgenannten Formen und Fristen verzichten. In diesem Fall sind die Gesellschafterbeschlüsse schriftlich unter Hinweis auf den Form- und Fristenverzicht zu verfassen und durch sämtliche Gesellschafter eigenhändig zu unterzeichnen.

Die Gesellschafter können einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren treffen. In diesem Fall sind die Gesellschafterbeschlüsse schriftlich unter Hinweis auf das Umlaufverfahren und gegebenenfalls auf den Verzicht auf Formen und Fristen zu verfassen und durch sämtliche Gesellschafter eigenhändig zu unterzeichnen. Der Beschluss wird grundsätzlich mit der Unterzeichnung des letzten Gesellschafterbeschlusses wirksam, es sei denn, der Gesellschafterbeschluss enthält einen ausdrücklich anderslautenden Zeitpunkt.

Art. 9. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 10. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit der vorbedingten Zustimmung der Gesellschafter, welche wenigstens 75% des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Die Geschäftsanteile sind in direkter Linie vererblich. Bei Todesfall können die Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens 75% der den Überlebenden gehörenden Geschäftsanteile vertreten, übertragen werden.

Wird eine Zustimmung im Sinne der vorstehenden Absätze nicht erteilt, hat der Gesellschafter das Recht seine Gesellschafterstellung zu kündigen.

Kündigt ein Gesellschafter seine Gesellschaftsstellung ist der/sind die verbleibenden Gesellschafter berechtigt, seine Geschäftsanteile zu übernehmen. Die Übernahme ist gegenüber dem/den ausscheidenden Gesellschafter binnen drei Monaten nach Zugang der Kündigung zu erklären. Wird eine Übernahme nicht innerhalb der vorgenannten Frist erklärt, ist die Gesellschaft zu liquidieren.

Im Falle der Übernahme der Geschäftsanteile ist der ausscheidende Gesellschafter mit dem auf seinen Geschäftsanteil entfallenden Ertragswert der Gesellschaft, mindestens aber mit dem Substanzwert abzufinden.

Wird eine Einigung zwischen den Gesellschaftern nicht erzielt, soll eine unabhängige Partei bestimmt werden, die den Wert der Geschäftsanteile nach einer allgemein anerkannten alternativen Ertragswertmethode in objektiver Weise

ermittelt. Die unabhängige Partei muss dabei entweder Réviseur d'Entreprises, Expert-Comptable, deutscher Wirtschaftsprüfer oder deutscher Steuerberater, jeweils mit entsprechender Berufserfahrung, sein. Der von ihm festgestellte Wert ist verbindlich.

Kann sich innerhalb von zwei Jahren nach Kündigung der Gesellschafterstellung nicht auf eine Abfindung geeinigt werden, ist die Gesellschaft zu liquidieren.

Art. 11. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Die Geschäftsführer haben mit der Sorgfalt eines ordentlichen und gewissenhaften Geschäftsleiters im Interesse der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 12. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft haften die Geschäftsführer als Beauftragte nur insoweit, wie sie ihre Befugnisse nach Artikel 11 überschreiten oder bei der Eingehung von Verpflichtungen grob fahrlässig oder vorsätzlich zum Schaden der Gesellschaft gehandelt haben.

Art. 13. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 14. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss nach den Vorgaben des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister und den Jahresabschluss der Unternehmen.

Der sich aufgrund Jahresabschlusses ergebende Gewinn des Geschäftsjahrs wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (zehn %) des Kapitals darstellt,

- der verbleibende Betrag steht, nach Verrechnung mit Verlusten vorangegangener Geschäftsjahre, den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 15. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 16. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung der Anteile

Die 1.250 Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Thomas Meyer, vorbenannt,	375 Anteile
2.- Make it Happen S.à r.l., vorbenannt,	375 Anteile
3.- Philipp Breuer, vorbenannt,	375 Anteile
4.- Die Brille S. à r.l., vorbenannt,	125 Anteile
TOTAL	1.250 Anteile

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu technischen Geschäftsführern werden Herr Thomas MEYER, Augenoptikermeister, geboren am 15. Oktober 1970 in Saarbrücken, wohnhaft in Hahnenstrasse 44, D-66292 Riegelsberg (Deutschland),

und Herr Philipp Sebastian BREUER, Augenoptikermeister, geboren am 20. Februar 1979 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54296 Trier, 6 Eugenstrasse (Deutschland), ernannt.

2.- Zum administrativen Geschäftsführer wird Herr Patrick ELSEN, Ingenieur, geboren am 14. Februar 1980 in Luxemburg, wohnhaft in 17, an den Leessen, L-5312 Contern, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers bis zur Höhe von EUR 2.500. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift eines technischen und des administrativen Geschäftsführers bis zu einer Höhe von EUR 5.000. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch gemeinsame Unterschrift aller ernannter Geschäftsführer für Beträge die EUR 5.000 übersteigen.

3.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 5-7, rue de Trèves, L-6735 Grevenmacher.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Patrick Elsen, Jakob Breuer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 avril 2012. LAC/2012/15623. Reçu 75, EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. April 2012.

Référence de publication: 2012044097/173.

(120058280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Caravel Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.868.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 mars 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge-délégué, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 avril 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2012044192/18.

(120058345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

D. & K. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 1, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 56.681.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 mars 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge-délégué, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 avril 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2012044196/18.

(120058348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Fine Chemicals Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 48.603.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 mars 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge-délégué, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 avril 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2012044199/18.

(120058349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Kuwait Petroleum (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 168.061.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve on the twenty-seventh day of March.

Before Us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Kuwait Petroleum Europe B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Prinsenlaan 633, 3067 TZ Rotterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 24148084,

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur*, by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles") which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets to companies belonging to the same group of

companies, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies.

The Company may further advance and lend money in any manner as well as purchase any debt instrument and secure the repayment of any money borrowed on such terms as it may think fit.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Kuwait Petroleum (Luxembourg) Holding S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company’s assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of managers, named either a “category A manager” or a “category B manager”.

The manager(s) do/does not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if two managers are present, with at least one manager of each category in case of several categories of managers at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, even though such kind of participation shall remain an exception as in general, the managers shall attend the board of manager meetings in person.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year – Annual accounts. The Company's accounting year starts on April 1 and ends on March 31st of the following year. Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory,

including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on March 31, 2012.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, intervened Kuwait Petroleum Europe B.V., aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers who are appointed for an unlimited period:

- Mr. Gerrit Ruitinga, born on October 8, 1956, in Utrecht, the Netherlands and professionally residing at Parklaan 8, 2970 's-Gravenwezel, Belgium;

- Mr. Johan Innegraeve, born on March 9, 1961, in Hamont, Belgium and professionally residing at Dianalaan 29, 1702 Dilbeek, Belgium;

- Mr. Stuart Madden, born on July 5, 1966, in Sydney, Australia and professionally residing at Museumstraat 16, bus 41, 2000 Antwerpen, Belgium;

- Mr. Koenraad Vankelst, born on October 16, 1965, in Brussels, Belgium, and professionally residing at Sint-Elooiweg 46, 1860 Meise, Belgium.

2. The registered office of the Company shall be established at 12, rue de l'Industrie, L-8069 Bertange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Kuwait Petroleum Europe B.V., une société à responsabilité limitée valablement constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prinsenlaan 633, 3067 TZ Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce Néerlandais sous le numéro 24148084,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts") qui précisent aux articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13 les règles supplétives s'appliquant aux sociétés ayant un associé unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non, et autres.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs à toute société appartenant au même groupe de sociétés, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles. La Société pourra également avancer et prêter de l'argent sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'acheter tout instrument de dette et garantir le repaiement de tout argent emprunté conformément à ses conditions, si elle le juge approprié.

La Société peut participer à la création, au développement, au management et au contrôle de toute société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet et notamment toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination "Kuwait Petroleum (Luxembourg) Holding S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé "gérant de catégorie A" ou "gérant de catégorie B".

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société sous réserve que les conditions de cet article aient été remplies.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au siège de la Société ou, le cas échéant, à tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion, bien que ce type de participation doive rester une exception car de manière générale les gérants doivent participer aux réunions en personne.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un commissaire aux comptes aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2012.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, Kuwait Petroleum Europe B.V., précitée, représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en espèces de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants qui sont nommés pour une durée illimitée:
 - M. Gerrit Ruitinga, né le 8 octobre 1956, à Utrecht, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au Parklaan 8, 2970 's-Gravenwezel, Belgique;
 - M. Johan Innegraeve, né le 9 mars 1961, à Hamont, Belgique, et demeurant professionnellement au Dianalaan 29, 1702 Dilbeek, Belgique;
 - M. Stuart Madden, né le 5 juillet 1966, à Sydney, Australie, et demeurant professionnellement au Museumstraat 16, bus 41, 2000 Antwerpen, Belgique;
 - M. Koenraad Vankelst, né le 16 octobre 1965, à Bruxelles, Belgique, et demeurant professionnellement au Sint-Elooiweg 46, 1860 Meise, Belgique.
2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2012. Relation: LAC/2012/15804. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Référence de publication: 2012043137/404.

(120057171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2012.

Ace Asset Management - SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.430.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012044556/11.

(120059650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Café Am Forum s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 46.736.

L'an deux mil douze, le quinze février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vittorio CASAGRANDE, commerçant, demeurant à L-1490 Luxembourg, 17, rue d'Épénay,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de «CAFE AM FORUM S.à.r.l.», ayant son siège social L1212 Luxembourg, 16, rue des Bains,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 209 en 1994,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 46736 (la "Société").

Lequel associé unique a exposé au notaire qu'il a acquis l'intégralité des parts suivant acte de cessions de parts par devant Maître Christine DOERNER en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 32 le 8 janvier 2002.

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Vittorio CASAGRANDE, en sa qualité de gérant et d'associé unique, déclare accepter, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil, la cession sous seing privé en date du 7 octobre 2011 de cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt trois euros et quatre vingt quinze cents (123,95 EUR) chacune, correspondant à cinquante pourcent (50%) du capital de la Société, au profit de la société SARAH S.A., une société anonyme avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, constituée par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg le 22 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 220 en 1994, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 46797, ici représentée par Monsieur Joe THIELEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date de ce jour,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le gérant déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de susdite cession.

Répartition des parts sociales

Suite à la prédite cession, les parts sociales se trouvent réparties comme suit:

- Monsieur Vittorio CASAGRANDE, prénommé,	50
- SARAH S.A., prénommée,	50
Total:	<u>100</u>

Deuxième résolution

Afin de refléter la nouvelle répartition des parts sociales, les associés décident de modifier le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Vittorio CASAGRANDE,	50 parts
- SARAH S.A.,	50 parts
Total:	<u>100 parts».</u>

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social en y ajoutant le débit de boissons alcooliques et la petite restauration, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la petite restauration.

La société a également pour objet toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Madame Caroline VAN KASTEREN, née le 27 septembre 1973 à Luxembourg, demeurant à L-1145 Luxembourg, 15, rue des Aubépines à la fonction de gérante administrative à partir de ce jour pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe des deux gérants et pouvoir de délégation réciproque.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. CASAGRANDE, J. THIELEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. Relation: LAC/2012/8400. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012044040/70.

(120058309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

EuroMena Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.704.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

Euromena Real Estate Fund SICAV - FIS, avec siège social à L- 2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2012044197/16.

(120058317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Muet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.031.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 12 septembre 2011 et avec effet immédiat, que l'associé unique de la Société, Lagoon Cayco, a transféré la totalité des 500 parts qu'il détenait dans la Société à:

- Muet Cayco, une limited liability company, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Registrar of exempted companies of the Cayman Islands sous le numéro 261710.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Muet Cayco 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Muet Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012044359/19.

(120058832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Eureka SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.127.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 avril 2012 à 11.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 3 avril 2012, il a été décidé de nommer le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2012:

L'Assemblée décide de renouveler pour un terme de -1- (un) an, la société PricewaterhouseCoopers Sàrl, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les états financiers clôturés au 30 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
EUREKA SIF
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012044660/22.

(120059185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Hexagone Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5560 Remich, 34, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 63.128.

—
L'an deux mil douze, le vingt-huit mars.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HEXAGONE INVEST S.A.", avec siège social à L-5534 Remich, 23, rue Foascht, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 février 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 347 du 14 mai 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 914 du 20 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hugues FONTAINE, demeurant professionnellement à Remich,

qui désigne comme secrétaire Madame Nicole HANSEN, demeurant à Tarchamps.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydie RISCHER, demeurant à Remich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Renonciation aux convocations.
2. Changement de l'adresse du siège social de L-5534 Remich, 23, rue Foascht à L-5560 Remich, 34, rue Neuve.
3. Modification des articles 5 et 6 des statuts.
4. Révocation de tous les administrateurs et décharge.
5. Nomination d'un administrateur unique.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocations, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de L-5534 Remich, 23, rue Foascht à L-5560 Remich, 34, rue Neuve.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 5 et 6 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs actuels et de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur unique:

Monsieur Hugues FONTAINE, né à Fondettes (France), le 1^{er} février 1948, demeurant professionnellement à L-5560 Remich, 34, rue Neuve.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. FONTAINE, N. HANSEN, L. RISCHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2012. Relation: LAC/2012/14787. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044156/89.

(120058288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

The River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.580.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de gérance tenue le 5 mars 2012, que de gérance a décidé à l'unanimité d'approuver et de ratifier:

- Que le siège social de la société est transféré à partir du 20 février 2012 au 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg-Kirchberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044228/17.

(120058158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

DAM Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.197.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of April.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Anschutz Investments B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Singel 540, 4th floor, 1017 AZ, Amsterdam, The Netherlands, registered with the trade and companies' register in the Netherlands under company number 34143667,

here represented by Ms Marie KAISER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy with power of substitution given in Luxembourg on 2 and 10 April 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of DAM Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 98 197, incorporated pursuant to a notarial deed on 19 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 February 2004, number 153 (hereinafter the «Company»).

The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 15 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 April 2007, number 734.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requests the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by maximum 5 directors (gérants). If several directors have been appointed, they will constitute the board of directors (conseil de gérance). The directors need not to be shareholders. The directors are appointed, freely revoked and replaced at any time by the general shareholders meeting, by a unanimous decision adopted by the shareholders.

In dealing with third parties, the directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its single director, and, in the case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors. The board of directors may elect among its members a general director who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of directors.

The general shareholders meeting or the director, or in the case of plurality of directors, the board of directors may sub delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the director, or in the case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least any two directors are present. If this quorum is not fulfilled at a meeting of the board of directors, any director may require that meeting to be reconvened. Written notice will be given to all directors at least five business days in advance of the date set for such reconvened meeting, except in circumstances of emergency. The notice may be waived if all the directors are present or represented at such meeting.

In the case of plurality of directors, the resolutions of the board of directors shall be adopted by the majority of the directors present or represented. The resolutions of the board of directors shall only be effective if at least any two directors votes in favour of them.

Any director may call a meeting of the board of directors. In the case of plurality of directors, written notices of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least five business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another director as his proxy. Directors may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated approximately at one thousand euro (EUR 1.000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Anschutz Investments B.V., une société soumise aux lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Singel 540, 4th floor, 1017 AZ Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre de commerce et des sociétés aux Pays-Bas sous le numéro de société 34143667,

ici représentée par Madame Marie KAISER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée à Luxembourg, les 2 et 10 avril 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique de DAM Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.197, constituée en vertu d'un acte notarié en date du 19 Décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 Février 2004, numéro 153 (ci-après la «Société»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 avril 2007, numéro 734.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital, a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par 5 gérants au maximum. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, librement révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée à l'unanimité des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité des gérants, le Conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux gérants sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil de gérance, tout gérant peut exiger que la réunion soit re-convoquée. Avis écrit de cette réunion re-convoquée sera donné à tous les gérants au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de gérance ne sont effectives que si au moins deux gérants votent favorablement en leur faveur.

Tout gérant peut convoquer un Conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins cinq jours ouvrables avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les gérants sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2012. LAC/2012/16667. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044071/151.

(120058469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Oniro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 168.020.

— STATUTS

L'an deux mil douze, le trois avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

ONT COMPARU:

La société anonyme «SAMGER S.A.» avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diederich, constituée en date de ce jour, avant les présentes, en cours de formalisation, représentée par deux de ses administrateurs:

- Madame Gerda HERMANS, administrateur de sociétés, née le 17 avril 1965 à Turnhout (Belgique), demeurant à B-7050 Jurbise, Route d'Ath 364/A32

- Monsieur Denis LEDOUX, administrateur de sociétés, né le 8 octobre 1965 à Turnhout (Belgique), demeurant à B-1070 Bruxelles, Square Elsa Frison 25,

le tout en vertu de l'article 7 des statuts et de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à l'acte de constitution.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «ONIRO S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente, la location, la gestion et la mise en valeur d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le tout pour son propre compte.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à SEPT CENT MILLE EUROS (700.000.-€), représenté par sept mille cents (7.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-€) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, sous réserve telles que prévues par les dispositions légales.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'administrateur restant de la catégorie a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au conseil d'administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le premier Président du Conseil d'Administration sera par exception nommé par l'assemblée générale extraordinaire suivant la constitution de la société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaire/administrateurs ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée à l'égard de tiers:

- a. par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où la société est gérée par un seul administrateur
- b. par la signature obligatoirement conjointe de deux administrateurs pour le cas où la société est gérée par un conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mars à 11.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les sept mille (7.000) actions sont intégralement souscrites par la partie comparante, la société anonyme «SAMGER S.A.» avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diederich.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000.-€) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille six cents euros (2.600.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Madame Gerda HERMANS, administrateur de sociétés, née le 17 avril 1965 à Turnhout (Belgique), demeurant à B-7050 Jurbise, Route d'Ath 364/A32.

- La société anonyme «SAMGER S.A.» avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diederich, constituée en date de ce jour, avant les présentes, représentée par Madame Gerda HERMANS, administrateur de sociétés, demeurant à B-7050 Jurbise, Route d'Ath 364/A32, laquelle est constituée représentant permanent de la société

- Monsieur Detlef XHONNEUX, conseiller fiscal, né le 27 février 1967 à Eupen (Belgique), numéro de matricule 1967 02 27 637, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diederich.

La société est engagée en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature obligatoirement conjointe de deux administrateurs.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de SIX ans:

La société à responsabilité limitée «COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION S.à r.l.» avec siège social à L-8124 Bridel, 15 rue des Carrefours.

4.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diederich.

DONT ACTE, fait et passé à Hobscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HERMANS, LEDOUX, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 4 avril 2012. Relation: EAC/2012/4465. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, LE 4 AVRIL 2012.

Référence de publication: 2012042699/137.

(120056414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2012.

Italia Vino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 78.293.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société

Italia Vino S.à r.l., avec siège social à L- 2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, dénoncé le 21 novembre 2005.

Pour la société

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2012044200/14.

(120058329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Actarus Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.151.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012044557/11.

(120059375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Leiton Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.523.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 avril 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry FLEMING n'a pas été renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012044772/23.

(120059237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Technical Concepts Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.126.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 2 Avril 2012

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique que:

- Monsieur Philippe Delsault a démissionné de son mandat de gérant de classe A en date du 1^{er} avril 2012.

- Monsieur Michael Richard Peterson, né le 11 mai 1965 en Illinois (USA), résidant professionnellement au 3 Glenlake Parkway, 30328 Atlanta, Géorgie, USA, est nommé gérant de classe A avec effet au 1^{er} avril 2012, pour un mandat à durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044222/16.

(120058125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Tropical Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.330.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.905.

Par résolutions circulaires signées en date du 26 mars 2012, les associés ont pris la décision de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 janvier 2012 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012044233/14.

(120058629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

SunEd Reserve Luxco Parent V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.276.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 mars 2012

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de type B.
2. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de type B.
3. Madame Adela IANCU a démissionné de son mandat de gérante de type B.
4. Monsieur Alberto MORPURGO, administrateur de sociétés, né à Trieste (Italie), le 31 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.
5. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.
6. Monsieur Christophe Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 12.04.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SunEd Reserve Luxco Parent V

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044468/24.

(120058835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

RE Car Parts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.447.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.608.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 4765438 (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on March 19, 2012, which proxy, after having been initialled ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE Car Parts S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade

and Companies Register under number B 157608 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of December 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 262 of February 9, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated March 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1380 of June 24, 2011.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-two thousand and four hundred euro (EUR 122,400.-) to bring it from its present amount of one million three hundred twenty-four thousand and eight hundred euro (EUR 1,324,800.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares, five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class A shares, five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class B shares, five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class C shares, five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class D shares, five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class E shares, five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class F shares, five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class G shares, five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class H shares, five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class I shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to one million four hundred forty-seven thousand and two hundred euro (EUR 1,447,200.-) by way of the issuance of five hundred forty-four (544) class A shares, five hundred forty-four (544) class B shares, five hundred forty-four (544) class C shares, five hundred forty-four (544) class D shares, five hundred forty-four (544) class E shares, five hundred forty-four (544) class F shares, five hundred forty-four (544) class G shares, five hundred forty-four (544) class H shares, five hundred forty-four (544) class I shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to five hundred forty-four (544) class A shares, five hundred forty-four (544) class B shares, five hundred forty-four (544) class C shares, five hundred forty-four (544) class D shares, five hundred forty-four (544) class E shares, five hundred forty-four (544) class F shares, five hundred forty-four (544) class G shares, five hundred forty-four (544) class H shares, five hundred forty-four (544) class I shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of one million two hundred and twenty-five thousand euro (EUR 1,225,000.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The above-mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) the amount of one hundred twenty-two thousand and four hundred euro (EUR 122,400.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the amount of one million one hundred and two thousand six hundred euro (EUR 1,102,600.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the above-mentioned contribution in kind is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued as of March 19, 2012 by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Contribution Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated as of March 19, 2012 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate states in essence that:

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the Balance Sheet;
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is incontestable, payable and due;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at one million two hundred and twenty-five thousand euro (EUR 1,225,000.-) and since the establishment of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Contribution Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is set at one million four hundred forty-seven thousand and two hundred euro (EUR 1,447,200.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), six thousand three hundred and seventy-two (6,372) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), six thousand three hundred and seventy-two (6,372) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), six thousand three hundred and seventy-two (6,372) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), six thousand three hundred and seventy-two (6,372) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), six thousand three hundred and seventy-two (6,372) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), six thousand three hundred and seventy-two (6,372) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), six thousand three hundred and seventy-two (6,372) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), six thousand three hundred and seventy-two (6,372) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share), six thousand three hundred and seventy-two (6,372) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued classes of shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand two thousand six hundred euro (€ 2,600.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois de mars, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, KY1-11, Grand Caïman, Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 4765438 (l'Associé Unique),

représenté par Marie Amet-Hermes, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 mars 2012, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE Car Parts S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157608 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 262 du 9 février 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, sus-cité, le 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1380 du 24 juin 2011.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-deux mille quatre cents euro (EUR 122.400,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 1.324.800,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales de classe ordinaire, cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe A, cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe B, cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe C, cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe D, cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe E, cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe F, cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe G, cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe H, cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million quatre cent quarante-sept mille deux cents euro (EUR 1.447.200,-), par la création et l'émission de cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe A, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe B, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe C, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe D, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe E, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe F, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe G, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe H, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe A, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe B, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe C, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe D, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe E, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe F, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe G, cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe H et cinq cent quarante-quatre (544) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total d'un million deux cent vingt-cinq mille euro (EUR 1.225.000,-) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance).

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

(i) le montant de cent vingt-deux mille quatre cents euro (EUR 122.400,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) le montant d'un million cent deux mille six cents (EUR 1.102.600,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature de la Créance sont constatées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis en date du 19 mars 2012 par la gérance de l'Associé Unique et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat d'Apport) et (ii) le bilan de la Société daté du 19 mars 2012 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport atteste essentiellement que:

- la Créance apportée par l'Associé Unique est constatée par le Bilan;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer;
- la Créance est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est évaluée à un million deux cent vingt-cinq mille euro (EUR 1.225.000,-) et depuis l'établissement du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Partie de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance qui sera éteinte par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois."

Le Certificat d'Apport et le Bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent quarante-sept mille deux cents euros (EUR 1.447.200,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), six mille trois cent soixante-douze (6.372) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille six cents euros (€ 2.600.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mars 2012. Relation: EAC/2012/4002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012041631/218.

(120054911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2012.

Trade-Comm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 6, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 54.542.

La société tient à informer que les adresses du gérant et des associés sont les suivantes:

- Claude SCHULER, gérant, associé, 8, rue Léon Kaufman, L – 1853 LUXEMBOURG;
- Tom KOLBACH, associé, 3, rue de l'Église, L – 8833 WOLWELANGE;
- Christian SCHMIT, associé, 21 allée du Carmel, L – 1354 LUXEMBOURG;
- Christian GATTI, associé, 53, rue d'Ehlerange, L – 3918 MONDERCANGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044249/14.

(120058902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Tramuntana Financial Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 478.084,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.838.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de l'associé unique de la société, Tramuntana S.C.A., SICAR est située au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse du gérant M. Matthijs Bogers est située au 29D, rue d'Amberloup, B-6681 Lavacherie, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2012.

Tramuntana Financial Instruments S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012044250/17.

(120058278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Nautifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 111.758.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 février 2012

Le mandat de l'administrateur étant arrivé à son terme, l'Assemblée a nommé en qualité de nouvel Administrateur unique lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la société par sa seule signature, M. Jacques André ROCHAT, domicilié au 57, Chemin des Fourches, CH-1224 Chênes-Bougeries. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044392/13.

(120058665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Trophy Investments SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.402.

—
Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 10 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Monsieur Jacques-Antoine de Geffrier

- Monsieur Hervé Coque

- Madame Catherine Wajzman

comme administrateurs de la SICAV-SIF jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

2. de renouveler le mandat de Mazars Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV-SIF jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044251/18.

(120059023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

TTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 116.259.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 12 avril 2012 que:

- Monsieur Jeffrey Blake Johnson a démissionné de ses fonctions de gérant B avec effet immédiat;
- Monsieur David James Morris, né le 11 avril 1956 en Californie, USA, résidant professionnellement au 2500 Northwinds Parkway, Suite 500, Alpharetta, Georgia 30009 USA, a été nommé gérant B avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044253/16.

(120058905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Nabors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.838.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 6 avril 2012 que:

- (i) La démission de Monsieur Bill BOECKMAN en tant que gérant de la Société a été acceptée avec effet au 6 avril 2012;
- (ii) Monsieur Henricus Reindert Petrus POLLMANN, né le 8 mars 1966 à Waalwijk, Pays-Bas, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet au 6 avril 2012 et ce pour une durée indéterminée.

(iii) La mention de catégorie de gérant de Madame Inna Hörner a été annulée. Elle occupe la fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 13 janvier 2012,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044382/20.

(120058703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Incoden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 98.801.

—
L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INCODEN S.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 98.801, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 198 du 18 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel VAN HECKE, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas LEONARD, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie CHOFFRAY, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents,

les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la date de l'assemblée générale.
2. Divers.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale au troisième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures de sorte que le premier alinéa de l'article 14 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. VAN HECKE, N. LEONARD, E. CHOFFRAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2012. Relation: LAC/2012/14785. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012044179/50.

(120058281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

ENT TC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.938.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 mars 2012:

- Ancienne situation associée:

OBSIDIAN, LLC: 500

TOTAL: 500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Special Value Continuation Partners LP

"limited liability company" inscrite auprès du "Division of Corporation" du Delaware

(Etats-Unis d'Amérique), sous le numéro 4179767, avec siège social à 1209 Orange Street,

Wilmington, Delaware (Etats-Unis d'Amérique): 500

TOTAL: 500 parts sociales

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour ENT TC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012044657/21.

(120059861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Valentine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.796.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2011

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

- Est réélu administrateur pour une période de six années, la société Luxembourg Management Services, ayant pour siège social L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Référence de publication: 2012044269/16.

(120059035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Solver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.363.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 1^{er} juin 2011

Le mandat des administrateurs à savoir Monsieur Jean- Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 63-65, rue de merl à L-2146 Luxembourg, Monsieur Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg et Monsieur Manuel BORDIGNON, né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SOLVER S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012044493/19.

(120058675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.594.

—
Il résulte que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 10 avril 2012:

1. Démission de l'Administrateur de catégorie A suivant à partir du 5 janvier 2012:

Mr Kurt A. Percy, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, USA.

2. Nomination du nouvel Administrateur de catégorie A pour une durée indéterminée à compter du 6 janvier 2012:

Mr Michael P. Ryan, né le 10 mars 1969 à New York, USA, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Administrateur B

Référence de publication: 2012044257/18.

(120058800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

V.V.B. International Holding G.m.b.H., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 47.693.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 23 mars 2012

Le siège social de la Société a été transféré du 23, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 23 mars 2012.

Luxembourg, le 12.04.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour V.V.B. International Holding G.m.b.H., SPF

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012044258/15.

(120058683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

V.V.C. Holding G.m.b.H., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 47.694.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 23 mars 2012

Le siège social de la Société a été transféré du 23, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 23 mars 2012.

Luxembourg, le 12.04.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour V.V.C. Holding G.m.b.H. SPF

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012044259/14.

(120058693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Cogel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 67.383.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044622/9.

(120059145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.341.

—
Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012045470/13.

(120060297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.
